

Il a péremptoirement refusé d'acquiescer à cette demande. Il a aussi été requis de passer certains de ces livres à un membre du comité qui exprimait le désir de les examiner afin de questionner le témoin sur certains comptes que l'on supposait y être entrés. Le témoin a refusé de le faire.

Les délibérations du comité et la déposition du témoin sont plus en détail dans les minutes des délibérations du comité des 3 et 4 juin, 1891, et dans les minutes de la preuve, aux pages 79 et 83—ou dans les Exhibits ci-joints marqués A et B qui sont les minutes du comité et les notes sténographiques de la preuve.

Alexander Ferguson, écrivain, C.R., dont il est fait mention dans les Exhibits, était conseil pour le témoin et pour un autre membre de la société Larkin, Connolly et Cie.

Votre comité, étant d'opinion que l'accomplissement des devoirs qui lui ont été imposés par la Chambre exige que les livres soient placés sous son contrôle et mis en sa possession et que les membres du comité y aient accès afin d'interroger les témoins, fait rapport du refus de Michael Connolly d'obéir aux ordres de votre comité sur ces points, et demande que la Chambre prenne une décision à ce sujet.

Le tout respectueusement soumis,

D. GIROUARD,  
*Président.*

---

## SECOND RAPPORT.

CHAMBRE DES COMMUNES, 9 juillet 1891.

Le comité des Privilèges et Elections, auquel ont été référées certaines déclarations faites au sujet des soumissions et contrats concernant les travaux du havre de Québec, avec instruction de faire une enquête complète sur les dites allégations, et plus spécialement, sans toutefois limiter le champ de l'enquête, sur toutes les circonstances se rattachant aux diverses soumissions, contrats et changements y apportés et sur les paiements et autres matières mentionnées dans les dites déclarations,—présente comme second rapport, la résolution suivante qui a été unanimement adoptée à sa séance de ce jour :

Résolu,—Que le comité des Privilèges et Elections obtienne de la Chambre l'autorisation de siéger pendant que la Chambre est en séance.

Le tout respectueusement soumis.

D. GIROUARD,  
*Président.*

---

## TROISIÈME RAPPORT.

CHAMBRE DES COMMUNES, 16 juillet 1891.

Le comité des Privilèges et Elections, auquel ont été référées certaines déclarations faites au sujet des soumissions et contrats concernant les travaux du havre de Québec, avec instruction de faire une enquête complète sur les dites allégations, et plus spécialement, sans toutefois limiter le champ de l'enquête, sur toutes les circonstances se rattachant aux diverses soumissions, contrats et changements y apportés et sur les paiements et autres matières mentionnées dans les dites déclarations,—présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de vingt-deux membres à onze.

Le tout respectueusement soumis.

D. GIROUARD,  
*Président.*